

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Juillet 2021**

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le premier juillet deux mille vingt-et-un sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

**11 PRESENTS :** Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, GARDINIER Isabelle, SEGERS Viviane, Sophie Durand, DUCHAUFFOUR Agathe

Messieurs Marc PLASMANS, DE CHEVIGNY Guillaume, DUBAT Martial, POUEYTO Pierre, SEGARD Bertrand

**ABSENT EXCUSE:** Madame Sophie TORDEUR (pouvoir Madame Viviane Tondellier),

Monsieur POLLET Thomas (pouvoir Madame Sophie Durand),

Monsieur ORCEL Lionel (pouvoir Monsieur SEGARD Bertrand),

Monsieur SIROT Jean (pouvoir Madame Karine HEURTEUR),

---

### **Décision modificative Requalification de la grande rue**

---

Plusieurs travaux non prévus sont venus se greffer aux travaux déjà approuvés pour un budget supplémentaire de 20 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de passer l'opération suivante et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

BUDGET Communal		
Décision modificative n°1		
Libellé	Dépenses	Recettes
Opération : 80 – Voirie Article 2312- Aménagement de terrains	- 20 000 €	
Opération : 69 – Requalification de la grande rue Article 2151 – Réseaux de voirie	+ 20 000 €	

---

### Convention tripartite antenne du château d'eau

---

Le bail étant arrivé à expiration, une nouvelle convention tripartite entre VEOLIA / ORANGE / Commune de Rully sera prise en compte à compter du 16 septembre 2021. Le loyer versé par Orage sera de 6 500 € nets annuel avec une augmentation contractuelle de 1% par an.

Ce bail a une durée de 12 ans

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

---

### VITRAUX EGLISE DE RULLY

---

Les dommages faits par les pigeons ont donné lieu à une indemnisation mais, afin de réaliser une restauration complète du vitrail, la mairie a sollicité une subvention auprès de la DRAC, qui tarde à donner un accord valorisé.

Le devis réalisé l'année dernière de 5064€ TTC étant obsolète, un nouveau devis (au même montant) doit être signé par la mairie.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer le devis.

---

### ACCES A L'ENT 1<sup>ER</sup> DEGRE (Espace Numérique de Travail)

---

L'école a l'opportunité d'avoir accès au ENT1 (Espace Numérique de Travail 1 ) qui est une plateforme scolaire compatible avec celle utilisée au collège et lycées.

Cet outil de communication permet de transmettre des informations : notes, absence, informations sur les bourses, les orientations etc...

Le cout est de 1,86€ TTC par élève soit pour cette année 126,48€.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **d'approuver** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD annexées à la présente délibération,
- **de souligner** que le déploiement de l'ENT 1er degré s'effectuera pour la rentrée 2021-2022 pour les écoles figurant en annexe de la présente délibération,
- **de préciser que les** crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles que définies par le syndicat seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **d'autoriser**, Madame le Maire ou son/ses représentant(e)s à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail dès la rentrée scolaire 2021-2022.

**I. Commission école :**

- a) Départ  
Madame Gaëlle BREMOND (institutrice de la classe des CM1 –CM2) quitte l'école de RULLY, le poste sera remplacé à la rentrée sans que le nom de son remplaçant soit connu pour le moment.
  
- b) Activités scolaire envisagées :
  - CP à CM2 = voyage classe de neige (50 élèves pour 22 000€)
  - PS, MS, GS = Classe de poney
  
- c) Effectif de l'école :
  - Monsieur Arnaud TESSON : 6 PS, 3 MS, 7GS pour 16 enfants
  - Madame Geneviève LEGER : CP, CE1, CE2 pour 28 enfants
  - Remplaçant de Madame Gaëlle BREMOND : CM1, CM2 pour 24 enfantsSoit au total 68 enfants
  
- d) La mairie prévoit d'organiser des goûters avec des produits du village 4 fois sur l'année scolaire prochaine.
  
- e) Le dossier d'alarme est complet et en attente de réponse aux demandes de subvention. Afin d'être en conformité à la rentrée, la commune va demander une dérogation pour installer l'alarme avant la réponse à la demande de subvention.
  
- f) Les subventions pour les boiseries de fenêtre sont en cours. Le département va prendre en charge 27 000€. En attente de réponse pour l'autre subvention.

**II. Commission fêtes et cérémonies**

- a) Le soir du 13 juillet, les enfants sont invités à participer à une retraite aux flambeaux, suivis d'un feu d'artifice.  
Compte tenu de conditions sanitaires, il n'y aura pas de cocktail d'organisé.
  
- b) « Rully en Fête » : La fête du village se fera le Samedi 11 Septembre à 14h00
  
- c) L'inauguration des travaux de la grande rue est prévue le 2 Octobre à 11h dans la cour des maréchaux.

### **III. Commission eau et assainissement**

- a) Les dernières prestations financières de Opure sont payées, reste les subventions à recevoir
- b) Branchements à l'assainissement collectif :  
En mars, 52 personnes restaient à brancher.  
Ne reste plus à ce jour qu'une petite vingtaine de personnes non raccordées dont une dizaine ont pris rendez-vous pour réaliser les travaux. Un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé pour réaliser ces travaux. Passé ce délai, la commune est en droit de voter une surtaxe sur le prix de l'eau pour les personnes non branchées.
- c) Présentation du Schéma directeur de l'Eau: L'idée est d'interconnecter les communes entre elles afin de pouvoir traiter les difficultés locales d'approvisionnement et pérenniser les ressources en eau. Le projet est à un horizon de 5 ans.

### **IV. Commission travaux :**

- a) Le remplacement de l'enrobé de la rue par le département (c'est-à-dire la chaussée elle-même et non les trottoirs) a mis en attente la plupart des travaux gérés par la mairie.
- b) Le 7 et 8 Juillet, mise en place de la fibre optique pour les riverains. Pour rappel, les personnes absentes ces deux jours doivent prendre rendez-vous auprès de la société AXECOM pour organiser le raccordement, un courrier a été envoyé aux habitants concernés. Sur ces deux jours, les travaux induiront des coupures allant jusqu'à 24h pour les personnes concernées
- c) A partir du 21 Juillet, dépose des poteaux électriques
- d) Le 26 Juillet, finalisation des trottoirs (pavés, écoulements...)
- e) Les 2 et 3 Aout, application des enrobés sur les trottoirs
- f) Mi-Aout : prévision de fin des travaux

### **V. Commission urbanisme :**

La commission prévoit de se rencontrer toutes les 6 semaines pour échanger sur les dossiers compliqués.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Le Docteur Parisot prévoit d'arrêter son activité au 31 Décembre 2021.
- Un administré nous alerte sur la sécurité des personnes durant les travaux et problématiques liées aux normes PMR. Des aménagements en réponse à ces remarques sont prévus et une réponse sera faite à l'émetteur du courrier.

La séance est levée à 21h30

Prochain conseil municipal : Mardi 7 Septembre à 20h00